

Mentions légales

Éditeur

Conseil constitutionnel : 2 rue de Montpensier - 75001 Paris

Responsable éditorial du site Internet

Le secrétaire général du Conseil constitutionnel

Responsable éditorial de la revue du Conseil constitutionnel, Titre VII

Le secrétaire général du Conseil constitutionnel

Hébergement

- société *Outscale* : 1 rue Royale - 319 bureaux de la Colline - 92210 Saint-Cloud, tél : 0826 206 307

Conception

- société Coexya : 9 avenue Charles de Gaulle - 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'or, tél : 04 72 85 37 40
- société Luminess : 1 boulevard de Sébastopol - 75001 Paris, tél : 01 44 76 54 40

Objectif et qualité des contenus

QPC 360° a pour objectif d'informer sur la Question prioritaire de constitutionnalité (QPC).

Seuls engagent le Conseil constitutionnel les textes issus de ses délibérations.

S'agissant des textes normatifs reproduits sur le site, seule la version publiée au Journal officiel de la République française fait foi.

Les autres documents sont présentés à titre informatif, qu'ils émanent de personnalités extérieures au Conseil, d'anciens ou de présents membres du Conseil, du Secrétaire général ou des services du Conseil. Ils ne sauraient en aucun cas engager le Conseil constitutionnel.

Précisions sur les informations à portée juridique

Il est rappelé qu'en application du décret n° 2002-1064 du 7 août 2002 relatif au service public de la diffusion du droit par l'internet, la jurisprudence, constituée :

- des décisions et arrêts du Conseil constitutionnel, du Conseil d'État, de la Cour de cassation et du tribunal des conflits ;
- de ceux des arrêts et jugements rendus par la Cour des comptes et les autres juridictions administratives, judiciaires et financières qui ont été sélectionnés selon les modalités propres à chaque juridiction ;
- des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et les décisions de la Commission européenne des droits de l'homme ;
- des décisions de la Cour de justice des Communautés européennes et du tribunal de première instance des Communautés européennes ;

est mise gratuitement à la disposition du public sur l'internet, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>) depuis le 16 septembre 2002.

Réutilisation des contenus

Les textes figurant sur ce site sont librement reproductibles, à l'exception de ceux signés par des personnalités extérieures au Conseil, aux conditions suivantes :

- citation explicite du site <https://qpc360.conseil-constitutionnel.fr> comme source des données reproduites et mentions permettant de déterminer la nature et l'origine des documents reproduits (date, intitulé, auteur, …) ;
- respect de l'intégrité des données, qui suppose que la teneur et la portée des textes et décisions reproduits ne soient pas altérées, notamment par des retraitements (modifications des contenus, insertion de commentaires sans que ceux-ci puissent être clairement distingués du texte authentique, coupes altérant le sens du document) de nature à induire le lecteur en erreur.

A l'exception des textes issus d'une délibération du Conseil, la reproduction de l'information disponible sur le site ne doit pas être présentée comme engageant le Conseil et ne peut suggérer, de quelque manière que ce soit, que le Conseil constitutionnel en garantit l'exactitude ou la fiabilité.

Images, vidéos, iconographies

Les photographies, icônes et autres éléments graphiques sont soumis à la législation sur la propriété intellectuelle. Le crédit photographique est indiqué sur les documents concernés. En leur absence, contactez les services du Conseil constitutionnel.

Traitement des décisions

Certaines données figurant sur les décisions de justice des juridictions judiciaires et des juridictions administratives spécialisées :

- décisions hors *Open data* de l'ordre administratif <https://www.conseil-etat.fr/decisions-de-justice/open-data>
- et décisions hors *Open data* de l'ordre judiciaire <https://www.courdecassation.fr/acces-rapide-judilibre>

font l'objet d'un traitement par le Portail QPC360° en vue de leur occultation, conformément aux décrets n°2022-1317 et 2022-1318 du 13 octobre 2022.

Pour les décisions relevant de l'ordre administratif et celles relevant de l'ordre judiciaire, les nom et prénoms des personnes physiques mentionnées dans le jugement, lorsqu'elles sont parties, tiers, témoins, font l'objet d'un traitement pour occultation.

En complément, pour les décisions relevant de l'ordre judiciaire, les éléments suivants sont également occultés : adresses, localités (y compris de naissance ou de décès), numéros de téléphone, fax et courriels, numéros de compte bancaire, cadastres, plaques d'immatriculation, jours et mois des dates de naissance, d'anniversaire, de mariage, de décès, numéros de sécurité sociale / INSEE, numéros SIREN et SIRET, personnes morales et établissements, sites Internet sensibles.

Durée de conservation des données

Les décisions dans leur version non occultée pendant une durée de quatre mois à compter de leur réception.

Demands d'occultation ou de levée d'occultation

Toute personne intéressée peut adresser à tout moment au Conseil constitutionnel une demande d'occultation ou de levée d'occultation d'un élément d'identification de nature à porter atteinte à la sécurité ou au respect de la vie privée d'une personne, ou de son entourage, figurant dans une décision.

Les demandes d'occultation ou de levée d'occultation prévues aux articles R. 741-15 du code de justice administrative et R. 111-13 du code de l'organisation judiciaire sont à adresser au secrétaire général du Conseil constitutionnel, qui décide de la réponse à leur apporter en accord avec la juridiction ayant pris la décision.

Signaler un problème dans l'occultation des noms et prénoms des personnes physiques

Si vous avez identifié dans une décision de justice une défaillance de l'anonymisation des noms et prénoms des personnes

physiques ayant la qualité de parties ou de tiers, qui est obligatoire, celle-ci doit être signalée à l'adresse suivante :

Monsieur le Secrétaire général
Conseil constitutionnel
2 rue Montpensier
75001 Paris

Finalités du traitement

Ce traitement, dont la création a été autorisée par le décret n° 2022-1318 du 13 octobre 2022 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé "Portail QPC" a pour finalité la diffusion, éventuellement enrichie, des décisions de justice rendues dans le cadre d'une procédure de question prioritaire de constitutionnalité, ainsi que la conservation des données en vue de cette diffusion et du traitement des demandes d'occultation et de levée d'occultation.

Ce traitement est nécessaire afin permettre la diffusion exhaustive des décisions rendues publiquement dans les conditions prévues aux articles [L. 10](#) et [R. 741-13](#) du code de justice administrative et L. 111-13 et R. 111-10 du [code de l'organisation judiciaire](#).

Base juridique du traitement

Le traitement est nécessaire au respect des conditions prévues par le décret n° 2022-1318 du 13 octobre 2022 et est par conséquent licite en application de l'article 6, 1. c) du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit règlement général sur la protection des données (RGPD).

Destinataires des données

Seuls les agents habilités du Conseil constitutionnel affectés à la mise en œuvre de ce traitement ont accès, à raison de leurs attributions et dans la limite du besoin d'en connaître, aux données et informations qui y sont enregistrées.

Identité du responsable de traitement

Délégué(e) à la protection des données
Conseil constitutionnel, 2 rue de Montpensier - 75001 Paris
ou par courriel : dpd@conseil-constitutionnel.fr

Gestion des *cookies*

Un *cookie* est une information déposée sur le disque dur d'un internaute par le serveur du site qu'il visite. Il contient plusieurs données : le nom du serveur qui l'a déposé, un identifiant sous forme de numéro unique, éventuellement une date d'expiration. Ces informations sont parfois stockées sur l'ordinateur dans un simple fichier texte auquel un serveur accède pour lire et enregistrer des informations.

Ce site internet utilise un *cookie* de session lorsque l'utilisateur est connecté à son compte.

Ce site internet peut aussi utiliser des *cookies* tiers. Ces *cookies* optionnels permettent l'affichage et le partage de vidéos (*Dailymotion*), déposés uniquement si vous les acceptez.

Charte de modération des réseaux sociaux

Espace ouvert à tous, ayant pour objectif de faire mieux connaître le Conseil constitutionnel et son fonctionnement, vous êtes les bienvenus sur les profils [Facebook](#), [Twitter](#) et [LinkedIn](#) du Conseil pour partager et réagir à nos contenus.

Afin que ces espaces demeurent des lieux d'échange respectueux et constructif il est important de garder à l'esprit et respecter les quelques règles suivantes :

- De manière générale comportez-vous de manière respectueuse à l'égard des autres utilisateurs.
- Réagissez en lien avec la publication et, si vous répondez à un commentaire, mentionnez le nom du contributeur auquel vous répondez.
- Postez vos contributions une seule fois, en n'utilisant pas de majuscules et en langue française.

De plus, en aucun cas il ne sera toléré :

- D'annonce à caractère commercial.
- De propos attentatoire à la vie privée contenant des informations personnelles.
- De contribution illégale et notamment, mais non exclusivement :
- De propos obscènes ou pornographiques.
- D'insultes et de propos injurieux.
- De message enfreignant le droit d'auteur.
- De message faisant l'apologie de la violence, du terrorisme, du négationnisme ou du révisionnisme.
- D'attaque ou insinuation à caractère discriminatoire basée sur l'origine, le sexe, la situation de famille, la grossesse, l'apparence physique, la particulière vulnérabilité résultant d'une situation économique, apparente ou connue de l'auteur, le patronyme, le lieu de résidence, l'état de santé, la perte d'autonomie, le handicap, les caractéristiques génétiques, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'âge, les opinions politiques, les activités syndicales, la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée.

Toute publication qui contreviendrait à ces règles est susceptible de se voir modérée sans préavis.